

## Texte Action Conseil Syndical du 11 décembre 2023

### Contexte général :

Les grands discours des politiques, notamment de l'exécutif et de la majorité, dans les heures qui ont suivi l'attentat du 13 octobre, louant le rôle de l'École publique et laïque, soutenant les personnels, ont fait long feu : la mise à mal du service public d'Éducation continue avec la confirmation de nouvelles suppressions de postes à la rentrée 2024 et un ministre de l'Éducation nationale qui avance contre les personnels.

Derrière les réformes néolibérales qui se succèdent (retraites, assurance chômage, immigration, Éducation nationale etc) et qui mettent à mal les solidarités publiques et intergénérationnelles ainsi que notre modèle social, se dessine un modèle de société profondément inégalitaire.

La paupérisation est une réalité pour nombre de retraité·es touché·es par l'inflation qui augmente les dépenses incompressibles, en particulier énergie et santé. Beaucoup frappent à la porte des organisations caritatives et/ou renoncent à se soigner (coût des complémentaires notamment).

### Éducation nationale :

Gabriel Attal multiplie les annonces médiatiques passant d'un sujet à l'autre en quelques jours. Mais derrière ce zapping politico-médiatique, le ministre est bien engagé dans la mise en œuvre du projet politique éducatif d'Emmanuel Macron: un projet contre les personnels, qui attaque frontalement leur statut et leur métier, et contre les élèves en particulier des milieux populaires, en remettant en cause la démocratisation de notre système éducatif et contre l'idée même de service public. Emmanuel Macron a déclaré en août que l'Éducation nationale était son « domaine réservé ».

Après la mise en place à bas bruit d'une nouvelle sixième à la rentrée 2023 (suppression de la technologie, heures d'approfondissement en Mathématiques et en Français...), le ministre s'attaque maintenant au collège dans son ensemble.

Les conclusions de la mission « exigence des savoirs » en sont la preuve : groupes de niveaux généralisés, caporalisation des pratiques pédagogiques, révision de l'ensemble des programmes avec des attendus incontournables, relance des redoublements et mise en place de parcours adaptés. C'est un collège de l'assignation sociale qui se dessine.

Un fonctionnement en groupes de niveau serait généralisé à tout le volume horaire de Mathématiques et de Français en Sixième et Cinquième à la rentrée 2024 puis en Quatrième et Troisième à la rentrée 2025. Ces groupes de niveaux vont à l'encontre des conclusions de toutes les études nationales et internationales de ces dernières années. Ils formeront un instrument de tri scolaire et social.

Tri confirmé pour les élèves les plus en difficulté car le ministre leur propose des parcours particuliers : « le volume horaire de ces disciplines [mathématiques et français] pourra être sensiblement augmenté, avec une réduction temporaire de cours dans d'autres disciplines ».

Nous sommes très loin de notre vision du collège commun pour toutes et tous. L'objectif du gouvernement n'est vraiment pas de créer une culture commune

Le ministre déclare vouloir « casser le tabou » du redoublement. Or cela n'en a jamais été un dans la profession bien consciente qu'il ne résout que rarement les difficultés des élèves mais aussi que le passage en classe supérieure d'élèves en très grande difficulté sans aucun dispositif d'aide perd parfois de son sens.

Comme le redoublement peut avoir un coût, le ministre précise que le passage en Sixième pourrait être conditionné à la participation de l'élève à un « stage de réussite » à la fin des vacances d'été. Le recours à ce dispositif, moins onéreux, sera sans doute plus répandu ;

outre le fait qu'il sera bien souvent vécu comme une punition, ce n'est pas en deux semaines que les difficultés accumulées par l'élève seront résolues.

Pour le SNES-FSU, un redoublement s'étudie au cas par cas, après discussion avec la famille et l'élève, afin qu'il ne soit pas interprété comme une punition et que l'élève s'en empare comme d'une chance de mieux réussir la suite de ses études

### **DNB :**

Le SNES-FSU partage l'ambition de « redonner au diplôme du brevet la valeur d'un véritable examen national » : l'abandon du système qui convertissait en points les positionnements des élèves sur les piliers du socle commun, un meilleur équilibre entre les épreuves ponctuelles (60%) et les moyennes disciplinaires annuelles (40%) correspondent à des attentes fortes de la profession.

Cependant, le SNES-FSU s'oppose fermement à la transformation de ce diplôme en examen conditionnant l'entrée au lycée ! Le transfert d'élèves ayant échoué au brevet, dans une classe de « prépa-lycée », aboutirait à la mise en place d'une classe de relégation, stigmatisante et n'offrant surtout aucune garantie sur le fait que ces élèves puissent poursuivre les études de leur choix en Seconde générale, technologique ou professionnelle, vu que le système actuel d'affectation réserve les places prioritairement aux élèves de Troisième.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, le SNES-FSU ne peut que s'opposer à la réforme ministérielle qui se profile pour les prochaines rentrées. Elle ne fera pas mieux réussir les élèves et dégradera sans nul doute les conditions de travail des personnels.

Le SNES-FSU portera son projet d'un collège de la réussite pour toutes et tous, notamment avec des conditions d'étude et de travail améliorées par une diminution très significative des effectifs de classe, prenant en compte les réalités de l'École inclusive, et par la garantie de temps réguliers de travail en petits groupes dans le cadre de programmes cohérents afin que l'aide puisse être apportée en classe et non être externalisée par manque de temps.

### **Lycée bac :**

Après avoir annoncé le report des épreuves de spécialités de mars à juin, le ministre s'est désintéressé du dossier, revendiquant comme possible la préparation concomitante des épreuves écrites et du Grand oral.

Le SNES-FSU n'a cessé de demander des aménagements des programmes, en rappelant notamment que ces programmes, particulièrement lourds voire impraticables, n'avaient pas été pensés avec le Grand oral qui n'existait pas alors : l'inspection générale et le ministère porteront seuls la responsabilité de l'échec des élèves. Des aménagements de programmes pour l'examen doivent être décidés de toute urgence. Le SNES-FSU continue à promouvoir un autre lycée débarrassé du contrôle continu, avec des épreuves de bac terminales, anonymes, nationales et des programmes que les élèves pourront réellement s'approprier.

### **Lycée Stage Seconde :**

Le projet de mettre les 550 000 élèves de Seconde générale et technologique en stage d'observation en entreprise est réapparu soudainement alors que toutes les organisations syndicales avaient déjà pointé l'impossibilité de trouver autant de lieux de stages et la concurrence avec les élèves de la voie professionnelle. Le ministre Attal est passé outre, allant même jusqu'à solliciter l'aide du Medef. A la suite de la réforme de la voie professionnelle, le ministre fait donc délibérément le choix de l'entreprise pour « former » la jeunesse et « occuper » les élèves pendant la période des examens en lycée. Dans le décret, le SNU ou son stage de cohésion, est présenté comme une dérogation possible au stage en entreprise : au désarroi des élèves sans réseaux pour trouver une entreprise,

le ministère répond avec une mise au pas par les soft skills dans un cadre militarisé et généralise le SNU à l'occasion. Cette « reconquête du mois de juin » pour les élèves de Seconde pourrait tourner à la farce : sans stage, ni SNU ou séjour à l'étranger (autre dérogation possible pour les familles qui pourront se l'offrir), le ministère reconnaît que les élèves seront accueilli.es dans leur lycée, une alternative illusoire en période d'examens. Le projet de décret présenté en CSE a été rejeté à la quasi-unanimité à l'exception des voix du patronat.

### **Lycée professionnel :**

Les projets sur la classe de Terminale sont désormais connus : 4 semaines de cours en Terminale, en plus de 2 heures hebdomadaires dans les classes de Seconde et Première, seraient supprimées, soit au total 203 heures d'enseignement en moins pour les élèves sur l'ensemble de leur parcours. L'augmentation des stages en Terminale implique inéluctablement une diminution des heures d'enseignement et le choix ministériel est de cibler brutalement les disciplines professionnelles. En positionnant les épreuves début mai et en supprimant 85 heures d'enseignements professionnels en Terminale, le ministère prend le risque inconsidéré d'augmenter l'échec des jeunes aux examens, les épreuves professionnelles ayant les plus gros coefficients. La réforme prévoit en outre la réduction de 15% des places de formation actuelles supposées "non-insérantes" à la rentrée 2026. Accompagné docilement par les Régions, le ministère instrumentalise le parcours et les formations des jeunes au prétexte de répondre à la pénurie de main-d'œuvre. Pour le SNES-FSU, l'unité du second degré doit être défendue avec la voie professionnelle comme l'une des trois voies du lycée qui mène au bac.

### **Carrière :**

Le ministère de l'Education nationale a lancé un chantier "Attractivité" qui va manifestement aboutir à une refonte de nos statuts: recrutement, formation, qualification, évaluation, déroulement de carrière, missions, reconversion... La crise de recrutement qui perdure en 2023 semble être l'occasion d'en finir avec le principe même de carrière. Le ministère entend aussi aller plus loin dans le développement des fonctions complémentaires pensées pour être un outil de distinction. Le ministère entend aussi revoir le sens des RDV de carrière et notamment accroître leur dimension managériale. Le modèle n'est plus celui d'enseignant-es qui se dévouent durablement à ce métier, mais enseigner devient un emploi qui peut être occupé par des agent-es de passage. Un tel projet pour le métier n'augure pas d'un projet d'école qui vise l'émancipation par les savoirs ou la hausse des qualifications de la population. Le SNES-FSU s'engage dans une vaste campagne d'information et de mobilisation pour mettre en échec ce projet dangereux pour l'avenir du service public d'Education.

### **Classe exceptionnelle**

Au printemps 2023, le ministère avait concédé, dans le cadre des mesures socle, l'ouverture de la classe exceptionnelle en supprimant le contingentement et les deux viviers. Pap N'Diaye avait alors promis de rendre les carrières plus fluides et de faciliter les promotions.

Aujourd'hui, Gabriel Attal remet en cause la parole de l'État en imposant de nouvelles modalités d'accès à la classe exceptionnelle inacceptables. Elles s'inscrivent dans la droite ligne du renforcement de la rémunération au mérite que porte le ministre Guérini pour la fonction publique. Elles sont aussi cohérentes avec la logique du Pacte qui conditionne une partie des rémunérations aux rapports avec la hiérarchie. Les promotions sont déterminées par des avis attribués par le chef d'établissement et l'inspecteur sans aucun cadre, ni aucune possibilité de contestation. L'ancienneté n'est utilisée que comme critère de départage, ce qui ouvre la voie au blocage indéfini de tous les collègues qui

n'auront pas l'heur de plaire à leur hiérarchie locale. Le SNES-FSU informera la profession sur la perversité managériale de ce dispositif.

Les projets présentés en groupe de travail sur les déroulés de carrière prévoient de faire évoluer l'évaluation. Le SNES-FSU alerte sur le fait que la pérennité des avis qui pourrait découler de l'instauration d'un rendez-vous de carrière préparatoire à cette promotion ne saurait être envisagée sans être couplée à un barème permettant aux avis favorables d'être promus.

Le SNES-FSU rappelle son exigence de revalorisation des fins de carrière, et donc des pensions qui passe aujourd'hui par la transformation de la classe exceptionnelle en débouché de carrière pour toutes et tous.

### **Pacte :**

Le ministre refuse de faire un bilan précis du pacte avant janvier 2024. Déjà, de nombreux éléments révèlent l'échec du pacte. Tous les retours du terrain confirme les analyses du SNES-FSU : non seulement le pacte n'est pas de la revalorisation, mais il n'a en rien apporté une solution à la question des remplacements de courte durée. Entre bricolage, improvisation et aberration pédagogique, le RCD du pacte a montré toutes ses limites : ce n'est pas du remplacement.

Le pacte a accru la concurrence entre les personnels et fracturé les collectifs de travail. Le SNES-FSU, en lien avec les autres syndicats de la FSU concernés, s'appuiera sur ce bilan pour exiger l'abandon du pacte et le transfert du milliard du Pacte sur des mesures sans contreparties.

### **École inclusive, PIAL et PAS :**

À cette rentrée 2023 au collège, les effectifs de classe toujours pléthoriques ne permettent pas de faire réussir l'ensemble des élèves. L'École dite inclusive se développe sans les moyens adéquats, alors que le nombre d'élèves en situation de handicap a été multiplié par 2,5 en dix ans. Cette École inclusive d'affichage est trop souvent maltraitante pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et pour les professeur-es qui ont le droit à une formation de qualité sur ces questions. Une diminution drastique des effectifs de classe est essentielle pour apporter l'aide nécessaire à l'ensemble des élèves en difficulté.

La seconde concertation multilatérale pour l'acte 2 de l'école inclusive a été élargie au ministère de l'Éducation nationale et celui des personnes en situation de handicap et a confirmé la volonté de faire des PAS (pôle d'appui à la scolarité) un nouvel échelon à l'échelle de l'établissement pour apporter « une réponse de premier niveau ». 100 PAS sont financés à la rentrée 24 (50 dans le 1er degré et 50 dans le 2nd degré) sur 3 départements avant une généralisation à la rentrée 2026 avec probablement autant de PAS que de PIAL aujourd'hui. Chaque PAS est doté d'un emploi plein pour la coordination financé sur le budget de l'Éducation nationale et de deux emplois d'éducateurs spécialisés. Cette organisation renforce l'encadrement avec une hiérarchie intermédiaire pour « rationaliser » l'accompagnement mutualisé des AESH ou les missions des ARE. Le PAS peut intervenir auprès de l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) au risque de réduire l'accompagnement individuel pour les élèves en situation de handicap dont la notification MDPH sera adaptée à « l'environnement » selon la volonté du chef d'établissement. Le PAS et la mission d'ARE, censée permettre aux AESH d'atteindre un temps complet, constituent un net recul vers la professionnalisation des AESH et la création d'un corps de la catégorie B de la fonction publique. Le SNES et la FSU s'opposent à ces évolutions et contestent tout autant les créations d'ITEP ou IME dans les murs de l'école. Ces structures doivent demeurer dans leur cadre actuel, elles permettent à la fois les soins, l'accompagnement et la scolarisation d'élèves pour qui le cadre ordinaire n'est pas la solution.

**Actions :**

Le ministre prétend défendre l'Ecole publique et laïque, en réalité, il déroule des mesures qui sont à l'opposé des intérêts des élèves et des personnels.

Le SNES-FSU rassemblera la profession autour de son projet d'Ecole et de réussite de tous les élèves, faisant connaître ses revendications et ses propositions pour les élèves et les personnels.

Il organisera une campagne de terrain et de communication pour faire connaître nos mandats, en les présentant comme des réponses aux problèmes du terrain et du quotidien, qui parlent aux collègues : 24 élèves en collège (20 en éducation prioritaire), 2 SMIC en début de carrière et 4 en fin de carrière, abandon du pacte, retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes etc.

Cette campagne doit permettre de préparer et réussir la grève éducation du mois de janvier (ou début février) dans le cadre intersyndical le plus large.

En s'inscrivant dans le cadre fédéral « nous faisons l'Ecole, faisons-nous entendre », cette campagne permettra de rappeler que les professeurs, CPE, PsyEN, AESH et AED doivent être revalorisés, confortés et respectés.

Le SNES-FSU s'engage dans la mobilisation contre la réforme de la voie professionnelle : il appelle à participer aux mobilisations du 12 décembre (rassemblements, grève etc)